(N°. 274. *)

L O I

B. n°. 118.

D. n°. 627.

Additionnelle à celle du 3 Pluviôse relative aux réquisitions en grains.

Du 13 Pluviôse, l'an 3e. de la République française, une et indivisible.

Case folio FRE 1034 F no. 145

LA CONVENTION NATIONALE, après avoir entendu son comité de salut public, décrète comme article additionnel à la loi du 3 pluviôse :

Lorsque l'approvisionnement en grains ou en fourrages pour les armées et pour la commune de Paris, ne pourra s'effectuer de gré à gré ou par la voie de préemption, la commission des approvisionnemens y pourvoira par des réquisitions, sous la surveillance du comité de salut public.

Visé par le représentant du peuple, inspecteur aux procès-verbaux. Signé *S. E.* MONNEL.

Collationné à l'original, par nous président et secrétaires de la Convention nationale. A Paris, le 14 Pluviôse, an troisième de la République française, une et indivisible. *Signé* J. S. ROVERE, *président;* BOREL, DUMONT (du Calvados), *secrétaires.*

A Paris, de l'Imprimerie du dépôt des Lois.